

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Arrêté du 27 décembre 2016 portant approbation des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du Code de l'environnement et modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

Depuis le 1er janvier 2018, la réglementation prévoit l'obligation de vérification des compétences des intervenants à proximité des réseaux, qui doivent posséder une « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux » (AIPR).

PUBLIC CONCERNE

Personnel d'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux.

PRE-REQUIS

Maîtrise de la langue française
Maîtrise minimale de l'outil informatique

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Acquérir les connaissances du Guide Technique.
- Identifier les risques métier pour adapter des méthodes de travail.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

CONTENU :

• **Le contexte et la réglementation**

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire.
- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux.
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

• **La mise en œuvre du chantier**

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Les conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

• **Savoir préparer son intervention**

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- La lecture de plan et nomenclature des réseaux.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Les règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

• **Travailler à proximité des réseaux**

- Les règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux.
- L'apport éventuel des exploitants.

- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux.
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

• **Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux cités dans l'arrêté prévu à l'article R.554-29 du code de l'environnement**

• **Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition**

• **Que faire en cas d'anomalies**

- Les mesures à respecter en cas d'accident.
- La déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

METHODE PEDAGOGIQUE

La formation se déroulera en Blended-Learning : l'apprenant bénéficiera d'un temps d'apprentissage sur notre plateforme numérique et passera ensuite le test en présentiel.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Tablette mise à disposition des participants le temps de passer leur test
- Documentation remise aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation

- Vérification des acquis par des tests durant la formation, préparant au test final
- Examen de compétences national (QCM) sur la plate-forme du ministère chargé de l'Environnement à partir de tablettes numériques fournies par l'organisme de formation ou sur postes informatiques du client.

INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels et habilité AIPR

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est reconnu Centre d'Examen AIPR par le Ministère chargé de l'Environnement.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée lorsque le stagiaire a réussi le test final sur la plate-forme du ministère chargé de l'Environnement.

Une attestation de réussite à l'examen est remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01

DUREE FORMATION

L'apprenant a 30 jours pour effectuer les modules. Durée globale des modules : 6 heures. Durée évaluation : 1 heure

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences doit être réalisé tous les 5 ans

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 1 personne

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.